

UNITED NATIONS
United Nations Stabilization
Mission in Haiti



NATIONS UNIES
Mission des Nations Unies pour
la Stabilisation en Haïti

MINUSTAH
Section des Droits de l'Homme

RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2009

I. Résumé

- La Section des droits de l'homme de la MINUSTAH (SDH) a lancé une série de formations dans le cadre de son nouveau programme de monitoring des politiques publiques
- La SDH et la Section Justice de la MINUSTAH ont mis en place une initiative afin d'alléger, dans un premier temps, le nombre de personnes en détention préventive prolongée du Pénitencier national.
- Organisation par la SDH de deux jours de formation à l'attention de 44 personnes parmi lesquelles des magistrats, avocats et agents de force de l'ordre sur l'application des normes internationales dans le droit haïtien
- La recrudescence des cas de lynchage à travers le pays continue de constituer un sujet d'inquiétude pour la SDH
- Le problème de l'accessibilité à l'eau courante a été constaté dans les centres pénitenciers d'au moins trois départements haïtiens
- L'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, a effectué sa troisième mission du 29 août au 7 septembre
- Les deux chambres du Parlement ont voté une déclaration ouvrant la voie à l'amendement de la constitution haïtienne de 1987
- La rentrée scolaire a été effective sur l'ensemble du territoire à partir du 7 septembre

II. Développements en matière politique et sociale

1. Les pouvoirs des sénateurs issus des élections partielles d'avril et juin 2009 ont été validés le 4 septembre, lors d'une séance présidée par le « Bureau d'âge du Sénat » ayant à sa tête le sénateur Laurent Feuquière Mathurin. Les 11 sénateurs élus peuvent depuis lors siéger valablement au sein de la chambre haute du Parlement.

2. Les deux chambres du Parlement ont approuvé séparément, en date du 14 septembre une déclaration en faveur de l'amendement de la constitution de 1987. Cette double décision ouvre la voie à une réforme constitutionnelle qui sera l'œuvre du Parlement issu de la 49^e législature et ce conformément au vœu de l'article 282 de la Constitution. Au nombre des questions devant faire

l'objet de révision figurent notamment celles du calendrier électoral, la décentralisation ainsi que les interrogations relatives à la nationalité et l'équité de genre.

3. La pauvreté et la détérioration continue de la situation économique poussent de plus en plus d'haïtiens à quitter Haïti pour chercher des meilleures conditions de vie. Le 8 septembre, un bateau transportant 146 haïtiens, dont 16 enfants mineurs et 2 femmes enceintes, a été intercepté par les gardes côtes américains et reconduit en Haïti.

4. Le 6 septembre, de fortes pluies ont à nouveau causé des dégâts matériels considérables, aggravant ainsi la situation précaire à laquelle est confrontée la majeure partie de la population haïtienne. La zone de Carriès située dans la ville d'Arcahaie (département de l'Ouest) a été la plus affectée par les inondations. Le bilan établi par la Direction de la protection civile a fait état de 11 maisons détruites, 12 sérieusement endommagées, 1 personne décédée, 2 portées disparues, 5 blessées et plus de 151 évacuées vers les abris provisoires.

5. La rentrée scolaire a été effective à partir du 7 septembre. Cependant, de manière générale, les équipes de la SDH ont fait état d'un faible taux de fréquentation des élèves à la rentrée, du aux difficultés d'ordre économique auxquelles font face les parents. Dans d'autres régions, des menaces de boycott de la rentrée scolaire par certains enseignants ont été relevées. Aux Gonaïves, un groupe d'enseignants a organisé un *sit-in* le 3 septembre pour réclamer le paiement des arriérés de salaires ainsi que leurs lettres de nomination. A Ouanaminthe, près de 100 enseignants ont manifesté pacifiquement le 8 septembre pour obtenir le paiement des arriérés de salaires et des meilleures conditions de travail.

6. L'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, a terminé sa troisième mission le 7 septembre. Au cours de ces 10 jours, il s'est entretenu avec des membres du gouvernement haïtien, des représentants de la société civile, du secteur des affaires, ceux des Nations Unies et de l'Organisation des Etats Américains afin de s'enquérir sur les derniers développements en matière des droits de l'homme. Il a également effectué deux visites de terrain l'une à Fort-Liberté et l'autre aux Cayes où il a exprimé sa préoccupation face à la lenteur des réformes des institutions policière et judiciaire. Il s'est aussi prononcé sur l'apparente disparité des moyens alloués aux activités de réformes desdites institutions. Il a appelé à la nomination du Président de la Cour de Cassation, élément essentiel de la réforme judiciaire, ainsi qu'à l'adoption d'une approche « droits de l'homme » dans le processus de certification (*vetting*) engagé au sein de la Police nationale d'Haïti (PNH). M. Forst visitera à nouveau Haïti en novembre prochain pour évaluer la situation dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

III. Développements majeurs en matière des droits de l'homme

7. Dans le cadre de son programme de monitoring des politiques publiques, la SDH a lancé, durant quatre semaines, une série de formations sur l'approche fondée sur les droits de l'homme en matière de monitoring des politiques publiques qui a débuté le 21 septembre. Ces formations ont été conduites par deux experts internationaux. Cinq régions pilotes ont été choisies pour le lancement de ce programme : Cap-Haïtien, Ouanaminthe, Petit-Goâve, Hinche et Jérémie. Les

deux séries de formations ont chacune connu la participation de près de 165 représentants de la société civile, des autorités locales ainsi que des membres du personnel des Sections des affaires civiles, de la coordination humanitaire et des droits de l'homme de la MINUSTAH. Lors des travaux en groupe, la SDH a pu noter des débats constructifs entre les représentants de la société civile et les autorités locales autour des projets d'intérêt commun. La SDH fera le suivi de cette formation pour garantir la poursuite de ce dialogue au niveau communautaire.

8. La SDH reste préoccupée par la persistance du phénomène de lynchage, de mauvais traitements et arrestations opérées par des personnes qui ne sont pas légalement investies du pouvoir de police. De plus, le non respect des règles minima pour le traitement des détenus et toute personne soumise à une forme quelconque de détention enfreint les normes internationales relatives aux droits des personnes privées de liberté.

9. Les équipes régionales de la SDH ont rapporté 7 cas de lynchage au cours du mois de septembre. L'augmentation des cas de justice populaire est un phénomène inquiétant pour la SDH et démontre le manque de confiance de la population dans le système judiciaire national. Ces lynchages motivés par des accusations de meurtre, sorcellerie et vol, ont été enregistrés dans les régions suivantes : Saint Victor (département de la Grand'Anse), Petite Rivière des Bayonnais, Raboteau et Ermite (département de l'Artibonite), Rose Bonite (département du Nord-est) et Les Cayes (département du Sud). La passivité des autorités dans la plupart des cas préalablement cités demeure inacceptable face à cette « privatisation » de l'œuvre de justice.

10. Cependant, la SDH tient à saluer l'initiative prise par les autorités dans le département du Nord-est pour combattre l'impunité dont semblent jouir les auteurs des actes de lynchage. Trois arrestations ont été opérées par la PNH au cours du mois de septembre, en exécution des mandats de justice, pour des lynchages commis en juillet et septembre 2009. Cette réactivité nouvelle des autorités judiciaires et policières du Nord-est constitue une étape importante dans la lutte contre ce phénomène.

11. Le non respect des règles de procédure judiciaire constitue une autre source d'inquiétude pour la SDH, tant elle entrave le droit à la liberté individuelle et à la sécurité des personnes. Les arrestations par des personnes qui ne sont pas investies du pouvoir de police ont été rapportées par les équipes de terrain de la SDH. Celles-ci ont été opérées par les CASEC¹ à Baie d'Orange (département du Sud-est) ou encore par des brigadiers² à Ouanaminthe (département du Nord-est). Selon des témoignages recueillis par la SDH, ces arrestations s'accompagnent dans la plupart des cas de violences injustifiées.

12. Les équipes régionales de la SDH ont porté ces préoccupations à l'attention des autorités policières et judiciaires locales. Dans l'un des cas, le Commissaire de police de Ouanaminthe a reconnu que cinq groupes de brigadiers ont été approuvés pour assister la police dans ses missions, notamment en menant des patrouilles nocturnes conjointes. La SDH s'interroge non seulement sur la légalité mais aussi l'effectivité de cette collaboration entre la police et ces agents administratifs qui en s'arrogeant des prérogatives strictement réservées se rendent coupables de violations de droits de l'homme.

¹ Conseil d'administration de la section communale

² Il s'agit d'un agent administrative au niveau communal

13. Par ailleurs, les conditions de détention dans les prisons haïtiennes ont continué de se détériorer pendant la période sous étude. Malgré toutes les initiatives entreprises au cours des derniers mois, la situation n'a pas connu d'évolution positive. En effet, ni la mise en place de la Commission nationale de détention (CND), ni la tenue des sessions d'assises criminelles à en juillet n'ont permis d'inverser la tendance. Les prisons sont surpeuplées et les moyens mis à la disposition de l'administration pénitentiaire insuffisants pour garantir l'accès aux services sociaux de base aux détenus. A la fin du mois de septembre, 8 933 personnes se trouvaient incarcérés, dont une grande majorité en attente de leur procès (soit environ 80%).

14. La SDH entend continuer d'accompagner les efforts des autorités pour lutter contre la détention préventive prolongée. L'initiative lancée par la SDH, en collaboration avec la Section Justice de la MINUSTAH, pour identifier les personnes détenues au Pénitencier national pour des délits depuis 2004, 2005 et 2006 et de soumettre une liste mise à jour aux autorités pour un traitement rapide de ces cas est en bonne voie. La collaboration des autorités judiciaires à cette initiative pourrait contribuer à terme de réduire le taux de la détention préventive prolongée au Pénitencier national.

15. La SDH a également constaté une situation préoccupante dans les prisons des départements du Nord, du Sud-est et de l'Ouest. Ainsi, la prison civile du Cap-Haïtien qui regroupe près de 510 détenus est privée d'eau courante depuis plus d'un mois. Une situation semblable a été rapportée à la prison civile de Jacmel qui a connu la même interruption durant une semaine. La situation est encore plus préoccupante au Pénitencier national qui accueille près de la moitié des détenus du pays, on comptait 4 302 détenus à la fin du mois d'octobre alors que sa capacité d'accueil est de 800 détenus. De telles conditions de détention sont constitutives de traitements inhumains et dégradants au regard des normes internationales relatives à la détention.

IV. Activités des droits de l'homme menées par la Section

A. Activités de sensibilisation

16. Le 21 septembre, les équipes régionales de la SDH aux Cayes, Jacmel et Jérémie, en partenariat avec le Bureau de l'information publique de la MINUSTAH et certains partenaires locaux, ont célébré la journée internationale de la paix. Les activités commémoratives, qui ont eu pour cadre les Centres Multimédia de la MINUSTAH, incluaient des conférence-débats sur le thème de la paix. Ces activités ont connu la participation des représentants de la société civile, des étudiants, des autorités locales ainsi que des professionnels de la presse.

B. Renforcement des capacités des partenaires locaux

17. Dans le cadre de son programme de monitoring des politiques publiques, la SDH a organisé le 16 septembre, à l'intention des membres de la société civile de Jacmel, une session d'information sur le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) ainsi que le rôle de la société civile dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cette formation qui a été conduite par un consultant national a connu la participation

de 50 représentants des ONGs locales, des fonctionnaires de l'administration publique et des professionnels de la presse. La même formation a été organisée à Marigot le 30 septembre à l'attention de 40 membres de la société civile. Dans le même esprit, la SDH a organisé plusieurs réunions de travail avec les membres d'organisations non gouvernementales du département de la Grand'Anse au cours du mois de septembre. Ces rencontres avaient pour objectif d'informer les ONGs locales sur la constitution et le fonctionnement d'un réseau régional des droits de l'homme pour une meilleure coordination de leurs activités. A la suite de ces réunions, une commission technique a été établie par les ONGs pour rédiger le projet des statuts du réseau de la société civile de la Grand'Anse.

18. Du 23 au 25 septembre, la SDH a organisé à Port-au-Prince, en collaboration avec la Section Justice de la MINUSTAH et l'Ecole de la Magistrature, une formation sur le thème de l'application des normes internationales dans le droit haïtien. 37 magistrats issus de différentes juridictions, 3 officiers de la PNH et 4 avocats ont pris part à cette formation qui a été assurée par des consultants nationaux et internationaux.

19. Le 9 septembre, dans le cadre de la coordination du groupe de protection, la SDH a visité le Camp Praville aux Gonaïves, qui abrite les sinistrés de la dernière saison cyclonique (août et septembre 2008). Cette visite avait pour objectif d'évaluer les conditions de vie des sinistrés dans le camp et aussi de s'entretenir avec les autorités locales. Le plaidoyer de la SDH auprès desdites autorités a permis d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'intervention des ONGs humanitaires et des Agences des Nations Unies en faveur des sinistrés. Le programme alimentaire mondial (PAM) et l'ONG *Catholic Relief Services (CRS)* ont exprimé leur disponibilité à assister les sinistrés respectivement avec de la nourriture et à payer les frais scolaires en faveur de 150 enfants.

20. De plus, suite aux inondations provoquées par les pluies diluviennes de Carriès, la SDH a effectué une mission d'évaluation sur les lieux du sinistre le 15 septembre. A cet égard, la SDH a relevé qu'en dépit du plan de contingence, la réponse humanitaire est restée insuffisante de manière générale. Les abris provisoires ne disposaient pas des ressources nécessaires pour garantir l'accès aux services sociaux de base par les sinistrés. L'assistance financière apportée par la Direction de la protection civile n'a pas non plus permis de faire face aux besoins élémentaires. La SDH continue son plaidoyer pour une prise en charge efficiente des déplacés internes de la zone.

21. Du 16 au 17 septembre, la SDH a organisé un atelier de formation sur les droits de l'homme à l'intention des agents de sécurité travaillant dans le secteur industriel de la zone franche à Ouanaminthe. Cette formation avait pour objectif d'améliorer le respect des droits de l'homme et ainsi réduire les risques de conflits entre ces derniers et les travailleurs dans ce secteur d'activités.

22. Le 16 septembre à Hinche, à l'invitation de l'ONG « World Vision », la SDH a présenté son mandat et ses activités aux représentants de la société civile et aux représentants des autorités locales. Cette rencontre avait pour objectif d'aider à mettre sur pied une commission technique chargée d'organiser un forum départemental des droits de l'homme. La SDH va continuer d'apporter son expertise aux ONGs engagées dans cette initiative pour sa réussite.

V. Conclusion

23. La formation sur le monitoring des politiques publiques, organisée par la SDH à l'attention des représentants de la société civile, a constitué un moment important dans le début de mise en œuvre de ce programme. Les discussions constructives observées lors des travaux en groupes entre les leaders de la société civile et les autorités locales sur des questions d'intérêt commun dans les cinq régions pilotes permettent d'espérer désormais un dialogue et une participation de la société civile dans le processus décisionnel au niveau communautaire. La SDH continuera de faire le suivi de cette formation pour la poursuite de ce dialogue.

24. Par ailleurs, l'avènement de l'état de droit pour lequel le gouvernement haïtien s'est engagé à œuvrer exige notamment que des mesures soient prises pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs des lynchages. De même, il est souhaitable que les autorités locales mettent fin à la collaboration de fait avec des personnes qui accomplissent des missions de police sans en avoir été légalement investies. La SDH poursuivra son plaidoyer et son appui aux autorités pour garantir l'état de droit.

25. La SDH invite les autorités à prendre des mesures concrètes afin d'élaborer une stratégie environnementale en vue de réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles telles que les pluies diluviennes qui s'abattent sur le pays causant la mort d'au moins cinquante personnes chaque année. Ces pluies engendrent des conséquences graves ayant un impact négatif sur la jouissance des droits civils et politiques mais aussi sur les droits économiques et sociaux d'une grande partie de la population haïtienne. La SDH souhaiterait également que les acteurs humanitaires redoublent d'attention afin de soutenir les efforts des institutions haïtiennes dans la coordination du plan de contingence pour répondre à l'urgence.

26. Enfin, la SDH préconise qu'une attention toute particulière soit adressée aux personnes déplacées, aux femmes et aux enfants dans la lutte contre les violations des droits de l'homme en Haïti.